Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260331-2026032912-DE

Feuillet 2026-066

CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2026
Délibération n° 202603-2-9.12

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 20h50.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	LINTANF Maël
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	MERRIEN Alain
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 à 9, L 123-7, L 123-28, R.123-7 à 15 et R 123-27 à R 123-29,

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et ce, pour la durée du mandat de ce conseil, soit 6 ans.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260331-2026032912-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 6 membres la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Fouesnant, le 31 mars 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN